

N° D'ORDRE : 2021-121

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoirs : 07

Excusé : 00

Absents : 00

Qui ont pris part

à la délibération : 29

Date de convocation : 20 Juillet 2021

SEANCE DU 26 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six juillet à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique — Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie — M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia - Mme ASNARD Marjorie - M. FRANCESCHINI Damien — M. DEZERAUD Philippe - M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn - M. CALMET Pierre.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine pouvoir à Monsieur le Maire - M. BLANC Romain pouvoir à Mme ESPOSITO Annie - M. LABASTIE Eric pouvoir à M. MARIN Michel - M. FONTANA Alain pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à Mme VIENOT Véronique - Mme SAUQUET Adeline pouvoir à Mme DEMIERRE Colette - M. CLAVE Denis pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

10 – FESTIVAL DE L'HUMOUR - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION FANTAISIE PROD

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux qu'il a été saisi par la société de production « Fantaisie Prod » qui souhaiterait organiser sur la commune un festival de l'humour à raison de 2 à 3 spectacles par mois. Il précise que cette association programme depuis 14 ans sur le territoire varois des spectacles de tout type mais particulièrement des artistes issus de la scène humoristique, des artistes émergents et des têtes d'affiches.

Ces spectacles mettront en lumière des artistes professionnels présentant toutes les expressions de l'humour: one man show, stand up, humour musical, jeune public.

Le coût de l'ensemble de la programmation du festival est estimé à plus de 38 000 €. Pour assurer la bonne exécution de cette saison artistique et afin que ce festival soit économiquement viable, la production sollicite la mise à disposition à titre gracieux du théâtre Marc Baron, entre le 1^{er} Septembre 2021 et fin Juin 2022, et le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 2 500 €.

Aussi, considérant l'intérêt culturel que représente pour la commune la tenue d'un festival de l'humour de qualité, programmant une palette d'artistes professionnels confirmés et émergents, considérant par ailleurs qu'une telle programmation ne pourrait être envisagée dans le théâtre municipal sans un concours financier de la commune, car ce festival ne serait pas économiquement viable, Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal de bien vouloir octroyer à l'association Fantaisie Prod une subvention de 2500 €.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- de l'autoriser à octroyer à l'association Fantaisie Prod une subvention de 2500 € ;
- de dire que les crédits correspondants sont prévus au Budget Principal 2021 sur le chapitre 67 – compte 6745.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 27 Juillet 2021, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT